

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Compte rendu administratif

L'année deux mille vingt, le jeudi dix décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaient présents :

M. LECLERCQ, Mme VAQUIER, Mme BRANDICOURT, M. DEBEUGNY, Mme DUTHOIT,
M. DELETRE, M. GABREL, Mme BRAUD, M. CHEVALLIER, Mme SCHWEIG, M. LALOI,
Mme VERDEZ, M. DERAMISSE, Mme MARLOT, M. REGNARD, Mme LEROY S., Mme JULLIEN,
M. BABAUT, M. DUCROCQ, Mme CAPON, M. SMERDA, Mme SANJUAN, M. COMMECY,
M. CHEVIN, M. PETIT, M. FLEURY, M. ROUSSEL, Mme LEROY, B. M. VANVYNCKT,
M. DEHURTEVENT, M. SAVOIE, M. DEBLANGIE, M. DEMAISON, M. DURIER, M. LOIR,
Mme DEFRETIN, Mme CANDELIER, M. BOIVIN, M. VANDENHOVE, M. BRUXELLE,
M. DINOARD, Mme D'HEILLY, M. ARTHUR, Mme RICARD, M. LELIEUR, Mme HUYGHE,
M. GUILLEMOT, Mme DURAND, M. MARTIN.

Sauf :

M DEMARCY donne pouvoir à M DEBEUGNY
M FALOISE donne pouvoir à Mme VAQUIER
M CAUCHY donne pouvoir à Mme JULLIEN
Mme MARECHAL donne pouvoir à M SAVOIE
M GOSSELIN donne pouvoir à M VANDENHOVE
M LAVOISIER donne pouvoir à M GABREL

Excusé : M BARDET

La séance est ouverte à 19H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Salma LEROY est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu administratif du 2 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

• **Affaires ajoutées**

M. le Président sollicite l'accord du Conseil pour inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour : avenant au contrat de territoire 2017/2020, et renouvellement du contrat de Romane Leclerc. A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour inscrire ces deux points.

M. le Président expose le premier dossier qui concerne le contrat de territoire passé avec le Conseil départemental :

Par courrier en date du 8 décembre, le Conseil départemental a adressé à la Communauté de commune un avenant au contrat de territoire 2017/2020 liant le département à la CCVS.

Cet avenant au contrat de territoire 2017/2020 a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 et d'augmenter la dotation territoriale allouée par le département à la CCVS.

Cette dotation supplémentaire s'élève à 305 508.00 € et est destinée à des opérations balisées (équipements sportifs, équipements scolaires, structure d'accueil petite enfance, maison de santé pluriprofessionnelles...).

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide cet avenant et autorise le Président à le signer.

M. le Président présente le deuxième dossier qui concerne le renouvellement du contrat de Romane Leclerc :

Le Bureau communautaire a été sollicité le 17 novembre 2020 pour prolonger le contrat de Romane Leclerc. Néanmoins il n'était pas compétent en la matière et il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir annuler la délibération n°3-20201117-422 du 17 novembre dernier.

Le Conseil communautaire est donc sollicité afin de procéder au renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour le service lecture publique de la communauté de communes. Cet agent a déjà assuré deux périodes de 6 mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020) et son travail est jugé satisfaisant.

Cette prolongation sera effective à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021 sur un poste à temps complet pour une durée de 6 mois et une rémunération correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

L'agent est recruté dans le cadre de la concrétisation du réseau de lecture publique. Cet agent polyvalent sera missionné tant sur l'accueil du public à Corbie, en renfort de l'équipe actuelle, que sur la mise en route de la Filature.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour prolonger le contrat à durée déterminée de Mme Romane Leclercq pour une durée de 6 mois du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 et autorise le Président à signer la prolongation du contrat.

- **Communications dans le cadre des décisions prises par le Bureau**

Décisions du Bureau communautaire du 17 novembre 2020 :

Finances – Participation 2020 solde Pole Métropolitain

Finances – Adhésions 2020 de l'OT à la plateforme des organismes de tourisme Hauts de France (POT')

Ressources humaines – Renouvellement du contrat de Romane Leclercq pour la médiathèque

Travaux – Avenant – Nettoyage des locaux du village d'entreprises

Travaux – Convention co-maitrise d'ouvrage avec le Département pour des travaux sur la RD 1029 à Villers Bretonneux

Assainissement – Travaux d'amélioration du réseau à Heilly

Eau – Convention de fourniture d'eau par la CCVS à la CC du Pays du Coquelicot pour les communes de Buire sur Ancre, Dernancourt, Méaulte, Morlancourt, Ville sur Ancre et Lavieville.

Eau – Convention d'indemnisation entre la CCVS et M. Delaplace Pascal

Eau – Convention entre la CCVS et l'association syndicale de rivière (d'Hallue, d'Ancre section 1, d'Ancre section 2).

Eau – Maitrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des unités de distribution d'eau potable de Morcourt et de Cerisy-Chipilly – Avenant

Ressources humaines - Mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire – Christelle D'Halleine

Décisions du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 :

Finances – Subvention à la Commune de Villers Bretonneux – Rectificatif budget

Economie – Prestation supplémentaire aux locataires du village d'entreprises

Assainissement – demande de subvention DETR 2021

Eau – Fonds de solidarité spécifique pour paiement des factures d'eau potable

Eau – Convention technique et financière entre la CCVS et le Département pour le dévoiement du réseau d'eau pluviale à Daours préalablement à l'implantation d'une maison médicale

Eau – Consultation attribution du marché public pour le remplacement de compteur eau potable abonnés.

Eau potable – Demande de subvention DETR 2021 – Travaux d'interconnexion des UDI Cerisy-Chippilly-Morcourt

Eau potable – Demande de subvention DETR 2021 – Renouvellement de réseau et branchement eau potable à Lamotte Brebière et Morcourt

Eau – Baux – Droit de chasse dans le bois de Treux pour MM Delporte et Droulin

Eau / Gemapi – Attribution du marché public d'études de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la tête de bassin de l'Hallue.

Assainissement – Convention pour la fourniture d'index et volumes consommés des communes de Villers Bretonneux et Marcelcave.

2. Administration générale – Vote du rapport égalité homme- femme

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu les articles L.2311-1-2 du code général des collectivités territoriales,

M. PELLETIER, Directeur général des services, rappelle que les EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet du budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais a minima la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le DOB.

Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

A l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel ci-joint sur l'égalité femmes-hommes, présenté préalablement aux débats sur le projet du budget pour l'exercice 2021.

3. Finances – DOB 2021

M. DEBEUGNY, Vice-Président en charge des finances, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 des Budgets Principal, annexes Développement Économique, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, GEMAPI, Eau potable et Tourisme reprend la plupart des projets en cours ayant déjà donné lieu à délibérations. En application du Code Général des Collectivités Territoriales (Article 2312-1), le document joint en annexe contient notamment :

- les charges et produits des sections de fonctionnement ;
- les charges de l'intérêt de la dette ;
- le montant des emprunts et capital remboursé ;
- les produits escomptés des recettes fiscales et dotations de l'Etat ;
- le programme d'investissement en dépenses et recettes ;
- l'autofinancement ;
- les taux de la fiscalité ;
- la redevance assainissement.

RECAPITULATIF – Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	5 222 000 €
012	Charges de personnel	1 476 000 €
65	Autres charges de gestion courante	992 600 €
014	Atténuations de produits	2 356 000 €
66	Charges financières	-
67	Transfert budgets annexes	267 000 €
023	Virement section investissement	1 213 400 €
TOTAL		11 527 000 €

RECETTES

		DOB 2021
13	Atténuation de charges	338 000 €
70	Produits des services	85 000 €
73	Impôts et taxes	9 035 500 €
74	Dotations et participations	1 727 000 €
75	Autres produits de gestion courante	341 000 €
77	Produits exceptionnels	500 €
TOTAL		11 527 000 €

L'autofinancement prévisionnel peut être estimé à 1 213 400 € selon les orientations budgétaires proposées et des données fiscales transmises par les services de l'Etat.

L'autofinancement brut est estimé à 1 480 400 € avant transfert aux budgets annexes.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
16	Capital	-
20	Immobilisations incorporelles	204 000 €
204	Fonds de concours	745 000 €
21	Immobilisations corporelles	487 000 €
23	Immobilisations en cours	3 378 000 €
TOTAL		4 814 000 €

RECETTES

		DOB 2021
10	FCTVA	350 000 €
13	Subventions d'investissement	2 030 500 €
16	Emprunt prévisionnel	1 220 100 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 213 400 €
TOTAL		4 814 000 €

RECAPITULATIF – Budget annexe Economique

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES

(hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	595 100 €
012	Charges de personnel	40 000 €
65	Autres charges de gestion courante	181 000 €
023	Virement section investissement	2 141 900 €
TOTAL		2 958 000 €

RECETTES

		DOB 2021
70	Produits des services	15 000 €
74	Subventions d'exploitation	21 000 €
75	Autres produits de gestion courante	47 000 €
775	Ventes de terrains	2 875 000 €
TOTAL		2 958 000 €

Autofinancement : 2 141 900 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
16	Cautions	10 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €
23	Immobilisations en cours	2 126 900 €
TOTAL		2 151 900 €

RECETTES

		DOB 2021
16	Cautions	10 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 141 900 €
TOTAL		2 151 900 €

RECAPITULATIF – Budget annexe Assainissement Collectif

Il est proposé de maintenir pour 2021 une part fixe de 8€HT/an applicable à l'ensemble des usagers du service public de l'assainissement collectif. Cette mesure permettrait d'équilibrer le budget d'exploitation.

En contrepartie, il est proposé de ne pas augmenter la part variable de la redevance d'assainissement et recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par l'autofinancement.

2017 → 1,12 €

2018 → **2021 = 1,17 €**

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES

(hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	193 000 €
012	Charges de personnel	63 000 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000 €
66	Charges financières	122 000 €
023	Virement de la section de fonctionnement	763 000 €
TOTAL		1 166 000 €

RECETTES

		DOB 2021
70	Redevance d'assainissement	1 000 000 €
74	Subventions d'exploitation	166 000 €
TOTAL		1 166 000 €

Autofinancement : 763 000 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
16	Capital	305 000 €
20	Immobilisations incorporelles	150 000 €
21	Immobilisations corporelles	115 000 €
23	Immobilisations en cours	3 650 000 €
TOTAL		4 220 000 €

RECETTES

		DOB 2021
13	Subventions d'investissement	1 147 300 €
16	Emprunts et avances remboursables	2 287 200 €
021	Virement de la section de fonctionnement	763 000 €
TOTAL		4 220 000 €

RECAPITULATIF – Budget annexe Assainissement Non Collectif

DEPENSES D'EXPLOITATION :

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	6 400 €
012	Charges de personnel (quote-part)	5 600 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000 €
TOTAL		37 000 €

RECETTES D'EXPLOITATION :

		DOB 2021
74	Participation du Budget Principal	37 000 €
TOTAL		37 000 €

La convention de participation financière pour l'aide à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif des particuliers n'est plus reconduite par l'Agence de l'Eau depuis 2020. Par contre, la participation de la CCVS se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

RECAPITULATIF – Budget Tourisme

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

(hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	96 500 €
012	Charges de personnel	128 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €
023	Virement section investissement	68 500 €
TOTAL		294 000 €

RECETTES

		DOB 2021
70	Ventes, prestations de services	24 000 €
73	Taxe de séjour	40 000 €
75	Participation du Budget Principal	230 000 €
TOTAL		294 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
20	Immobilisations incorporelles	62 000 €
21	Immobilisations corporelles	6 500 €
TOTAL		68 500 €

RECETTES

		DOB 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	68 500 €
TOTAL		68 500 €

RECAPITULATIF – Budget GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser reprise de l'exercice antérieur)

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	23 000 €
012	Charges de personnel (quote-part)	6 000 €
014	Transfert de fiscalité	1 000 €
023	Virement à la section d'investissement	90 000 €
TOTAL		120 000 €

RECETTES

		DOB 2021
73	Taxe GEMAPI	120 000 €
TOTAL		120 000 €

Il a été décidé lors du conseil du 30 septembre 2020 de ne pas augmenter la taxe GEMAPI 2021 fixée à 4 € par foyer.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
20	Immobilisations incorporelles	141 000 €
23	Immobilisations en cours	33 000 €
TOTAL		174 000 €

RECETTES

		DOB 2021
13	Subventions d'investissement	84 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	90 000 €
TOTAL		174 000 €

RECAPITULATIF – Budget Eau Potable

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES

(hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

		DOB 2021
011	Charges à caractère général	494 300 €
012	Charges de personnel	95 000 €
66	Charges financières	18 000 €
023	Virement section investissement	188 200 €
TOTAL		795 500 €

RECETTES

		DOB 2021
70	Vente d'eau	792 000 €
75	Autres produits de gestion courante	3 300 €
76	Produits financiers	100 €
77	Produits exceptionnels	100 €
TOTAL		795 500 €

Autofinancement : 188 200 Euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

		DOB 2021
16	Capital	48 000 €
20	Immobilisations incorporelles	160 000 €
21	Immobilisations corporelles	50 000 €
23	Immobilisations en cours	1 670 000 €
TOTAL		1 928 000 €

RECETTES

		DOB 2021
13	Subventions d'investissement	1 433 100 €
16	Emprunt prévisionnel	306 700 €
021	Virement de la section de fonctionnement	188 200 €
TOTAL		1 928 000 €

M. LALOI s'étonne que la commune de Corbie n'ait pas été consultée sur les sujets relatifs au contournement de Corbie/Fouilloy et à la nouvelle déchetterie.

M. le Président rappelle que le projet du contournement est porté par le CD80. Des études de faisabilité sont en cours, et la Communauté de Communes prend à sa charge un tiers du coût de ces études.

Se greffe à ce projet de contournement la question de la déchetterie, avec un nécessaire déplacement vers un lieu plus vaste, pour un service comparable à celui mis en place à Villers Bretonneux. Dans le cadre du PLUi, un emplacement a été réservé allée de l'industrie. Cette question de la localisation reste du ressort de la commune de Corbie. Faute de décision, le projet de nouvelle déchetterie pourra se faire sur une autre commune, ou la capacité du terrain sera doublée.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide de fixer les orientations budgétaires 2021 telles présentées ci-dessus.

M. le Président remercie le Président de la commission, le service finances, et l'ensemble du personnel qui a travaillé sur ce document. Il souligne la capacité de la Communauté de Communes à assurer ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, sans augmenter les taux, ni avoir recours à l'emprunt.

4. Ressources humaines – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

M. PELLETIER explique que suite aux mouvements de personnel au 1^{er} janvier 2020, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Pourvu	A pourvoir au 01.01.2021	Non pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<i>Directeur général des services</i>	1		
<i>Directeur général adjoint</i>	1		
Attaché hors classe	1		
Attaché principal	1		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		
Rédacteur	4		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint administratif	1		
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	1		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2		
Adjoint technique		1	
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1		
Assistant de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	2		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2		
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	4		1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe (CDD)	1		

A l'unanimité, le conseil de communauté adopte le tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

5. Ressources humaines – Création d'un poste de responsable de gestion et de prévention des déchets – Recrutement de Camille ENGLING

Considérant le tableau des effectifs passé en Conseil communautaire du 10 décembre 2020,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un poste pour le service gestion et prévention des déchets,

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

- de créer un emploi permanent de responsable de gestion et prévention des déchets, au grade d'adjoint technique relevant de catégorie hiérarchique C à temps complet.
- de recruter Camille Engling, par voie de mutation, sur un poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une rémunération correspondant au cadre des emplois d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.

6. Economie – Aide Covid – Plan de relance post-covid

M. DINOARD, Vice-Président en charge du développement économique rappelle que trois aides ont été validées en commission du 25 mai 2020 :

- Aide au remboursement des loyers de mars et avril
- Aide à l'achat de matériel de protection
- Aide au remboursement du prêt garanti par l'Etat (PGE)

Pour ces aides, sont éligibles les TPE (moins de 10 salariés) / artisans / commerçants.

Sont exclus les commerçants restés ouverts pendant le confinement et les commerces tels que boulangeries, boucheries-charcuteries, pharmacies, pompes funèbres, ainsi que les tatoueurs, banques, assurances, experts comptables, architectes, ambulances-taxi, supermarchés, agents immobiliers, garages, entreprises de + de 10 salariés.

Il est à noter que le versement de ces aides directes est une compétence de la Région qui a été temporairement (jusqu'au 31.12.2020) déléguée à la Communauté de Communes dans le cadre des plans de relance.

- Il y a lieu de délibérer pour le versement de la troisième aide :
 - Soutien pour toute souscription de solution de financement de trésorerie : possibilité de prise en charge de 30% de la somme prêtée. Aide plafonnée à 5 000 €.

Grace au questionnaire diffusé en mai, plusieurs entreprises ont été identifiées. Un article paru dans le dernier numéro de « Val de Somme » a permis de rappeler l'aide mise en place. A ce jour 14 dossiers ont été reçus et validés par la commission développement économique réunie le 19 novembre et le 8 décembre 2020 :

	Entreprise	Activité	Commune	Montant emprunté	Montant de l'aide CCVS (plafonnée à 5000€)
1	La table d'Agathe	Restaurant	Corbie	30 000	5 000 €
2	L'abbatiale	Restaurant	Corbie	24 000 €	5 000 €
3	Le Val d'Ancre	Restaurant	Bonnay	34 000 €	5 000 €
4	L'Anzac Pub	Restaurant	Corbie	8 000 €	2 400 €
5	Lebel Aurélien	Maçonnerie	Aubigny	20 000 €	5 000 €
6	Jullien	Chauffage Plomberie	Corbie	30 000 €	5 000 €
7	Coiffure Duo	Coiffure	Corbie	12 000 €	3 600 €
8	Essentiel coiffure	Coiffure	Corbie	8 000 €	2 400 €
9	Double Je	Coiffure	Corbie	15 000 €	4 500 €
10	Sublim Evasion	Esthétique	Corbie	19 000 €	5 000 €
11	AMR Formation	Auto Ecole	Villers Btx	20 000 €	5 000 €
12	Direct Marques	Vêtements	Villers Btx	200 000 €	5 000 €
13	Bazar Land	Equipement de la maison	Villers Btx	70 000 €	5 000 €
14	Deheul	Chaussures	Corbie	50 000 €	5 000 €
15	True Blue Digger Tour	Guidage en anglais	Bresle	9 187 €	2 756 €
16	CTJ Fleurs	Fleuriste	Villers Btx	54 800 €	5 000 €

TOTAL

70 656 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de suivre l'avis du groupe du travail de la commission économique et valide les dossiers des entreprises ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir

➤ S'agissant des aides aux loyers et achat de matériel de protection (aide suite au 1^{er} confinement), les derniers dossiers reçus sont les suivants :

Nouvel Hair	coiffeur	Marcelcave	1578.62 €
CTJ Fleurs	Fleuriste	Villers Bretonneux	135.06 €
8 ^{ème} art	Coiffeur	Fouilloy	842.12 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide les dossiers des entreprises ci-dessus
- autorise le Président à signer les conventions à intervenir

7. Piscine Calypso – Avenant Réseau de chaleur

M. GABREL, Vice-Président en charge des équipements sportifs, explique que pour prendre en compte la mise en service du réseau de chaleur dans le fonctionnement de la piscine Calypso, il y a lieu de passer un avenant au contrat de DSP avec la société Com.Sports.

Cet avenant a pour effet de :

- Modifier la formule d'indexation en enlevant le critère « gaz »
- Transférer sur la collectivité la responsabilité d'une interruption de service en cas de dysfonctionnement sur le réseau de chaleur. Charge à la Communauté de Communes de se retourner vers le fournisseur d'énergie pour la prise en charge de la perte d'exploitation occasionnée.
- De réduire la part de la « compensation tarifaire pour sujétion de service public » qui sera toutefois contrebalancée par la refacturation à l'euro-l'euro des factures émises par FDE et prises en charge par Dalkia.

A l'unanimité, le conseil de communauté autorise le Président à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

8. Piscine Calypso – Indexation des tarifs et tarifs 2020

M. GABREL, explique que Com.Sports a transmis le calcul de l'indexation à appliquer aux différents tarifs 2021 : compensation pour contrainte de service public, participation aux entrées des scolaires, créneaux clubs et ½ journées compétition, tarifs au public.

Pour la compensation pour contrainte de service public, participation aux entrées des scolaires, créneaux clubs et ½ journées compétition, le Conseil valide à l'unanimité l'indexation telle présentée ci-dessous

Tx indexation

1,0172

SUBVENTION EQUILIBRE		2021 (avenant réseau de chaleur)	2021 Indexé
Subvention d'exploitation	CCVS	293 733	298 785

Tx indexation

1,0172

SCOLAIRES-CLUBS		2021 (avenant réseau de chaleur)	2021 Indexé
Scolaires primaires	CCVS	51 481	52 367
Scolaires secondaires	CCVS	7 369	7 495
Mise à disposition Eqt Ville de Corbie	CCVS	5 317	5 408
Clubs	CCVS	25 377	25 814

Montants indicatifs selon facturation prise en compte

En 2020, pas d'augmentation tarifaire	En 2021, le taux d'indexation est déterminé par le nouvel avenant avec pour base 2019 car non indexation des tarifs en 2020
---------------------------------------	---

		TX INDEXATION AU 30 SEPT 2018	TX INDEXATION AU 30 SEPT 2019	TX INDEXATION AU 30 SEPT 2020	
		1,0522	1,0633	1,0349	
SCOLAIRES - CLUBS - ASSOCIATIONS		2 016	2019 Indexés	2020 Indexés	2021 Indexés
Primaire avec encadrement - Coût d'une séance par classe	CCVS	70,00	73,65	74,43	76,22
Primaire avec encadrement - Coût d'une séance par classe	EXT	100,00	105,22	106,33	108,89
Secondaire 1h - Sans Pédagogie - Coût par classe	CCVS	55,00	57,87	58,48	59,89
Secondaire 1h - Sans Pédagogie - Coût par classe	EXT	65,00	68,39	69,11	70,78
Coût 1 h MNS	CCVS	40,00	42,09	42,53	43,56
Coût 1 h MNS	EXT	40,00	42,09	42,53	43,56
Activité périscolaire	CCVS	10,00	10,52	10,63	10,89
Activité périscolaire	EXT	10,00	10,52	10,63	10,89
1 ligne d'eau (1 heure)	CCVS	20,00	21,04	21,27	21,78
1 ligne d'eau (1 heure)	EXT	25,00	26,31	26,58	27,22
1 bassin (1 heure)	CCVS	100,00	105,22	106,33	108,89
1 bassin (1 heure)	EXT	125,00	131,53	132,91	136,12

Pour les tarifs publics, le Conseil de Communauté est appelé à choisir entre deux solutions :

1. L'augmentation porte sur la grille des tarifs appliqués au public. Cela implique que c'est l'utilisateur qui supporte l'augmentation tarifaire (choix fait pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019), selon la grille transmise en annexe de la note de synthèse.
2. L'augmentation est supportée par collectivité (22 826 €). Cette seconde option avait été retenue pour 2020, mais la charge à compenser pour la CCVS était moindre : +6770 €. L'attention de l'Assemblée est attirée sur le fait que ce calcul est basé sur les fréquentations 2019, qui ne représentent plus aujourd'hui la réalité des entrées. Sur la base de la faible fréquentation enregistrée depuis juillet 2020, tout laisse à penser qu'il en sera de même pour 2021. Si ce principe est retenu, la somme de 22 826 € sera à négocier à la baisse.

RECETTES TOTALES en € HT	2020	2021
Recettes entrées		
Total des recettes entrées	648 515	654 052
Recettes liées à l'activité accessoire proposée par le délégataire		
Boutique	23 273	23 506
Compensation tarifaire (sujétion de service public)		
(A préciser)	293 714	293 733
TOTAL RECETTES en € HT	972 124	978 179

TX INDEXATION CALCULE AU 30 SEPT 2018	1
TX INDEXATION CALCULE AU 30 SEPT 2020	1,0349
	0,0349
IMPACT FINANCIER DE NON INDEXATION DES TARIFS PAR LA CCVS :	22 826 €

A titre d'information :

- la Commission a retenu à la majorité (6 voix contre 5) l'augmentation des tarifs payés par l'utilisateur, avec un arrondi inférieur qui permet de garder l'entrée unitaire sous la barre des 4.50 €.
- Le Bureau communautaire réuni le 3 décembre, a retenu le principe de la prise en charge du différentiel par la Communauté de Communes pour ne pas augmenter les tarifs au public. Toutefois, le Bureau souhaite que la somme proposée par Com.Sports (22 826 €) soit renégociée à la baisse car elle est basée sur une fréquentation estimée qui ne correspond plus à la réalité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide que le différentiel sera pris en charge par la Communauté de Communes afin de ne pas pénaliser la fréquentation fragilisée par la crise sanitaire et les confinements successifs.

9. Assainissement : travaux d'assainissement à Villers Bretonneux RD 1029, chaussée du Val de Somme, La briqueterie – Désignation des entreprises

M. BRUXELLE, Vice-Président en charge de l'assainissement, précise que la consultation porte sur la réalisation de réfection du réseau d'assainissement des eaux usées de la RD1029, de la rue de Briqueterie et de la Chaussée du Val de Somme à Villers-Bretonneux.

Le marché est décomposé en deux tranches :

- Tranche 1 : RD1029
- Tranche 2 : Rue de la Briqueterie et Chaussée du Val de Somme

La consultation a été réalisée en procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP pour publication le 17/09/2020. Le marché a également fait l'objet d'une publicité sur marchesonline.com, sur la plateforme de dématérialisation et sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Somme. Le dossier était téléchargeable par les entreprises sur la plateforme marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 28 octobre 2020 à 12h00. A cette date, trois (3) entreprises ont remis une offre.

Il s'agit de :

- BARRIQUAND ;
- STAG ;
- IREM.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix, pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique, pondéré à 60 sur 100 points.

Les notes attribuées sont reprises dans le tableau ci-dessous

Entreprise	Note prix	Note technique	Total	Classement
BARRIQUAND	37,3	60	97,3	2 ^{ème}
STAG	40,0	60	100,0	1 ^{er}
IREM	39,3	43,8	83,1	3 ^{ème}

Après avis de la CAO du 25 novembre 2020, le Conseil, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de l'analyse des offres et de retenir l'entreprise STAG pour un montant de 389 103,22 € H.T. décomposé comme suit :

- Tranche 1 : 281 848,83 € HT
- Tranche 2 : 107 254,39 € HT

10. Assainissement – Accord cadre à bon de commande de maîtrise d'œuvre pour diverses opérations en assainissement - Avenant

M. BRUXELLE rappelle que suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation des réseaux d'assainissement attribué au bureau d'études BECG Ingénierie, le 18 décembre 2019, pour une durée de 3 ans, 9 bons de commande lui ont été signés en janvier 2020 :

- Bon de commande n°1 : RD 30 à Corbie,
- Bon de commande n°2 : RD 1029 à Villers-Bretonneux,
- Bon de commande n°3 : rue Hautecoeur et Camille Roland à Corbie,
- Bon de commande n°4 : rue du marais à Pont-Noyelle,
- Bon de commande n°5 : rue du bois et Alexandre Gruit à Marcelcave,
- Bon de commande n°6 : rue de la briqueterie à Méricourt-l'Abbé,
- Bon de commande n°7 : rue de la briqueterie et chaussée du Val de Somme à Villers-Bretonneux,
- Bon de commande n°8 : allée des lavandes à Vecquemont,
- Bon de commande n°9 : rue Marquet, Vaux-sur-Somme, 11 novembre et Gabriel Péri à Corbie.

Toutefois, les bons de commande n°1 et 2 ont représenté une dépense pour BECG de 76 460 € H.T. correspondant à 600 heures de bureau d'études supplémentaires, non connu à la phase avant-projet, et du fait de la complexité des dossiers et de la prise en compte des rues attenantes aux routes départementales. Le montant forfaitaire des phases AVP, PRO et ACT représente 47 760 € H.T. Cela représente une moins-value de 28 700 € H.T. pour le bureau d'études.

C'est pourquoi, il est proposé de passer un avenant pour justifier la rémunération du bureau d'études à hauteur de 28 700 € H.T. soit 34 440 € T.T.C. ce qui porte le montant du marché à 208 700 € H.T. soit 250 440 € T.T.C.

Le montant initial du marché était de 180 000 € H.T. soit 216 000 € T.T.C.

Après avis de la CAO du 25 novembre 2020, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de conclure un avenant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de 28 700 € H.T. soit 34 440 € T.T.C.,
- Autorise le président à signer l'avenant correspondant.

11. Assainissement – Accord cadre à bon de commande de maîtrise d’œuvre pour diverses opérations en assainissement – Marché 2021-2023 – Désignation du MOE

M. BRUXELLE explique que la consultation porte sur la réalisation de travaux de missions de maîtrise d’œuvre pour des travaux d’assainissement pour les années 2021 à 2023.

La consultation a été réalisée en appel d’offres ouvert en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commandes qui sera attribué à un seul opérateur économique (monoattributaire) avec montant maximum de commandes fixé à 400 000,00 € HT sur la durée totale du marché. Celle-ci est de 3 ans à compter du 01/01/2021 ou de la date de réception de la notification.

Un avis d’appel public à la concurrence a été transmis au JOUE et au BOAMP pour publication le 08/06/2020. Le dossier était téléchargeable par les entreprises sur la plateforme marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 17 juillet 2020 à 10h00. A cette date, neuf (9) entreprises ont remis une offre.

Il s’agit de :

- VERDI ;
- BERIM ;
- TECHNIROUTE ;
- B2ISE ;
- BFIE ;
- ETUDIS Aménagement ;
- URBATEC Ingénierie ;
- BECG Ingénierie ;
- IRH Ingénieur Conseil.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix, pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique, pondéré à 60 sur 100 points.

Les notes attribuées sont reprises dans le tableau ci-dessous

Entreprise	Note prix	Note technique	Total	Classement
VERDI	38	55	93	1 ^{er}
BERIM	29	38	67	3 ^{ème} ex-aequo
TECHNIROUTE	22	40	62	6 ^{ème}
B2ISE	34	31	65	4 ^{ème}
BFIE	27	40	67	3 ^{ème} ex-aequo
ETUDIS	38	34	72	2 ^{ème} ex-aequo
URBATEC	30	31	61	7 ^{ème}
BECG	27	45	72	2 ^{ème} ex-aequo
IRH	37	26	63	5 ^{ème}

A l'unanimité, le Conseil de Communauté entérine la décision de la CA prise le 25 novembre 2020, attribue l'accord-cadre à la SAS VERDI Picardie et autorise le Président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

12. PLH – gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour les années 2021 à 2023 – Attribution des marchés

Mme LEROY Brigitte indique que la consultation porte sur la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Corbie, pour les années 2021 à 2023.

La consultation a été réalisée en procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1, 3° du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au Courrier Picard pour publication le 14/08/2020. Le marché a également fait l'objet d'une publicité sur la plateforme de dématérialisation et sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Le dossier était téléchargeable par les entreprises sur la plateforme marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au jeudi 17 septembre 2020 à 11h00. A cette date, trois (3) entreprises ont remis une offre.

Il s'agit de :

- SG2A ;
- APREMIS ;
- VESTA.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix, pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique, pondéré à 60 sur 100 points.

Les notes attribuées sont reprises dans le tableau ci-dessous

Entreprise	Note prix	Note technique	Total	Classement
SG2A	40	41	81	2 ^{ème}
APREMIS	24	60	84	1 ^{er}
VESTA	0	42	42	3 ^{ème}

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la CAO du 25 novembre et retient l'association APREMIS pour un montant de 206 490,00 € HT, sur la durée globale du marché (3 ans).

13. Eau – Prix de l'eau potable 2021

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide les tarifs 2021 de chaque unité de distribution.

2021

	Abonnement	m3	coût variable		Coût pour 120 m3
SAEP Corbie :	10,00 €	120	0,56 €	67,20 €	77,20 €
	19,68 €	120	0,51 €	61,25 €	80,93 €
SIAEP Ancre	34,17 €	120	0,95 €	113,93 €	148,10 €
SIAEP Hénencourt	26,05 €	120	1,11 €	132,92 €	158,97 €
SIAEP Vaux sur Somme	42,51 €	120	0,87 €	103,93 €	146,44 €
SIAEP Cerisy	29,17 €	120	0,99 €	118,93 €	148,11 €
Lamotte Brebière	12,00 €	120	1,45 €	174,00 €	186,00 €
Sailly Laurette	21,67 €	120	0,77 €	92,29 €	113,97 €
Pont Noyelle	43,87 €	120	0,87 €	103,90 €	147,77 €
Morcourt	29,29 €	120	1,25 €	150,56 €	179,86 €

CCVS
SUE2

Moyenne tout UDI	1,35 €
UDI Corbie	1,32 €
UDI 16 communes	1,33 €

14. Mode de gestion du service public Eau Potable

M. COMMECY, Vice-Président en charge de l'eau, rappelle que dans le cadre de la compétence eau potable prise depuis le 1^{er} janvier 2020, il y a lieu de mener une réflexion sur le futur mode de gestion synthétisée dans le rapport portant sur les différents modes de gestion du service eau potable.

Sur la base de ce rapport, les élus de la Communauté de communes doivent se prononcer sur le principe de la délégation et sur les principales caractéristiques du service délégué au sein du territoire sur lequel il exerce la compétence eau potable soit 24 communes (Aubigny, Baizieux, Bonnay, Bresle, Bussy Les Daours, Cerisy, Chipilly, Corbie, Daours, Fouilloy, Hamelet, Heilly, Hénencourt, Lamotte-Brebière, Méricourt-l'Abbé, Morcourt, Pont-Noyelle, Ribemont-sur-Ancre, Sailly-Laurette, Sailly le Sec, Treux, Vaire sous Corbie, Vaux sur Somme et Vecquemont).

La Commission de concession réunie en date du 25 novembre 2020 a décidé à l'unanimité de retenir le mode de gestion en délégation de service public. A l'unanimité, le Conseil décide de suivre l'avis de la commission.

15. Eau – Travaux de réalimentation en eau des unités de distribution d'eau potable de Morcourt, Cerisy, et Chipilly – Désignation des entreprises

M. COMMECY explique que la consultation porte sur la réalisation de travaux de réalimentation en eau des unités de distribution de Morcourt, Cerisy et Chipilly depuis le forage de la ville d'Albert. La consultation a été réalisée en procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP pour publication le 12/10/2020. Le marché a également fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Le dossier était téléchargeable par les entreprises sur la plateforme marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au jeudi 12 novembre 2020 à 11h00. A cette date, six (6) entreprises ont remis une offre.

Il s'agit de :

- LHOTELLIER Eau en groupement conjoint avec IREM ;
- BALESTRA TP ;
- EIFFAGE ;
- EHTP ;
- CISE TP
- COLAS.

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix, pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique, pondéré à 60 sur 100 points.

Les notes attribuées sont reprises dans le tableau ci-dessous

Entreprise	Note prix	Note technique	Total	Classement
LHOTELLIER Eau	40,00	55	95,00	1 ^{er}
BALESTRA TP	39,78	53,5	93,28	2 ^{ème}
EIFFAGE	31,89	21	52,89	6 ^{ème}
EHTP	37,81	55	92,81	3 ^{ème}
CISE TP	31,77	53,5	85,27	4 ^{ème}
COLAS	35,15	37	72,15	5 ^{ème}

Après avis de la CAO le 25 novembre 2020, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide de retenir le groupement d'entreprises LHOTELLIER Eau et IREM SAS pour un montant de 594 438,16 € H.T.

16. Eau – Fonds de concours eau pluviale – Modification de la participation des communes aux travaux sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales

M. COMMECY rappelle que par délibération n°41-20191205-7.8, en date du 5 décembre 2019, le Conseil de communauté a mis en place un fonds de concours portant sur une participation financière des communes sur certains types de travaux sur ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Dans son article 4 – Dispositif et conditions financières les travaux doivent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes pour ceux qui relèvent de sa compétence. Les communes interviennent dans le cas de la réalisation de travaux listés à l'article 2 et dont le montant desdits travaux est au moins égal à 5 000 € HT.

Le fonds de concours s'élève à 30 % du montant HT des travaux.

En raison des difficultés rencontrées par certaines communes pour assurer leur participation de 30 %, le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte :

- de diminuer la participation des communes de moins de 1000 habitants à 10%
- de maintenir à 30% la participation des communes de 1000 habitants et plus.

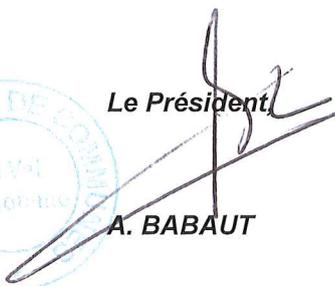
17. Eau – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIEP Santerre 2019

Conformément à la loi Notre, la CCVS assure désormais la représentation/substitution des communes membres du SIEP du Santerre.

M. COMMECY donne lecture de la synthèse du rapport annuel.

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau 2019 du SIEP du Santerre qui a été joint en annexe de la note de synthèse.

La séance est levée à 21h30.
Monsieur le Président remercie les participants.

 **Le Président**

A. BABAUT